

Désignation de l'entreprise SASU 17 DEVELOPPEMENT Néant *

Adresse de l'entreprise 2 Résidence de Bruxelles 83210 SOLLIES PONT

Numéro SIRET* 9 1 0 9 9 8 2 5 1 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* 9 Durée de l'exercice précédent* 11

				Exercice N clos le 30/09/2023	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	{ Fonds commercial*				
	{ Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042	140 015	140 015
	Total I (5)	044	048	140 015	140 015
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	{ Clients et comptes rattachés*				
	{ Autres* (3)	072	074	528	528
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	745	745
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	1 273	1 273
	Total général (I + II)	110	112	141 288	141 288

PASSIF

				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		70 000	
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131			
	Report à nouveau	134		(269)	
	Résultat de l'exercice	136		4 005	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
		Total I	142		73 736
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		59 645	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169		7 907	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		67 552	
	Total général (I + II + III)	180		141 288	

RENVOIS					
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SASU 17 DEVELOPPEMENT**

Néant *

Exercice N clos le
30/09/2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210	
			et livraisons	215	214	
	Production vendue	{ biens	intracommunautaires	217	218	
		{ services*			8 250	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	8 250	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	2 911
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	2 911	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	5 338	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280		
	Produits exceptionnels		(IV)	290		
	Charges financières		(V)	294	674	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347		(VI)	300	
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306	659	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	4 005	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	4 005	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	659	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies B) 249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies U)	649		
		Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	4 664	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables : * 269 dont imputés sur le résultat :				360	269
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	4 395	

/// Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SASU 17 DEVELOPPEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 141 289 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 005 €.

L'exercice a une durée de 9 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée consistant à présenter les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.